



Conférence générale

41^e session, Paris 2021

41 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

41 C/46 Add.
8 novembre 2021
Original français

Point 11.4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION DE LA CAISSE D'ASSURANCE-MALADIE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE GESTION POUR 2022-2023

ADDENDUM

COMMENTAIRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU PERSONNEL DE L'UNESCO (AIPU)

PRÉSENTATION

Conformément au point 9.2.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, l'Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU) présente ses commentaires sur le Rapport de la Directrice générale sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie et désignation des représentants des États membres au Conseil de gestion pour 2022-2023 (document 41 C/46).

1. L'AIPU accueille favorablement les conclusions positives de l'audit dont la Caisse d'assurance-maladie et la société MSH International ont fait l'objet. Nous prenons également note des résultats de l'évaluation actuarielle.

2. Nous tenons néanmoins à souligner la nécessité d'obtenir davantage d'informations sur la situation financière future de la Caisse. On constate en effet, d'un côté, un manque de ressources du Secrétariat. De l'autre, l'évaluation actuarielle qui vient d'être effectuée met en exergue la nécessité de réfléchir à la solvabilité de la Caisse au-delà des 10 prochaines années. Il faut également prendre en compte le fait que la structure démographique de la Caisse peut être modifiée prochainement du fait de départs massifs à la retraite. Tous ces éléments démontrent qu'il est important d'avoir plus d'informations sur cet état financier, qui est de plus en plus préoccupant.



Web: 20210422

3. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la question de savoir si le recours accru aux contrats de service et de consultants ne constituerait pas un manque à gagner pour la CAM. Il serait intéressant d'étudier l'impact de la régularisation de ces collègues sur l'état financier de la Caisse d'assurance-maladie.

4. En ce qui concerne les différentes options étudiées par le Secrétariat, qui visent entre autres à assurer une couverture équivalente, voire meilleure, à tous les participants à la Caisse, nous considérons essentiel que celles-ci fassent l'objet d'une consultation inclusive des membres de la Caisse.

5. S'agissant des participants de la Caisse, l'AIPU se réjouit du rééquilibrage qui s'est opéré en leur sein. En effet, lors de la 39^e session de la Conférence générale, nous avons mis en avant les conséquences négatives découlant du fait que le nombre des participants actifs de la Caisse était inférieur à celui des retraités (45 % contre 55 %). Nous constatons une amélioration en la matière, puisque, en 2020, le pourcentage des participants actifs était désormais majoritaire, s'élevant à 50,8 %. Nous saluons également l'augmentation importante du montant total des réserves accumulées.

6. L'AIPU continuera de suivre ces questions qui se rapportent étroitement à l'avenir de la Caisse d'assurance-maladie et concerne de près le personnel de l'UNESCO.